



MAIRIE de VERT-LE-PETIT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011 A 19 H 40

Présents : Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Jean HURELLE, Jean-Marc PINON, Pierre MARQUES, Bertrand BERTUZZI, Patricia AUER, Nicolas FICARA, Lydie COQUERELLE, Christophe GAILLARD, Aline COLLUMEAU, Pierre DEBOUT, Muriel JAEGER, Didier LEBLANC, Mireille LOCQUET, Bernard MARIE, Sylviane MAZET, Emilie SENECHAL.

Absents excusés : Marie-José BERNARD, Jean-Michel LEMOINE, Alain GUETRE, Thérèse LEGRAS, Valérie BRIANCHON

François CAMPANA est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2011
2. Budget primitif 2011 - Commune - Vote des taux
Information du Conseil sur la taxe des ordures ménagères

Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

N°1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2011 communiqué à chacun des membres du Conseil,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal réuni le 23 mars 2011.

N°2 BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE – VOTE DES TAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2010 du budget communal,

VU le Compte de Gestion du Receveur Municipal sur l'exercice 2010,

VU le projet de Budget Primitif 2011 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales s'élèvent à 7 103 865,24 € alors que les recettes totalisent 6 086 393,24 € dont l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Val d'Essonne d'un montant prévisionnel de 1 603 980,00 €,

CONSIDERANT qu'il reste à pourvoir à une insuffisance de 1 017 472,00 € à couvrir par le produit des impositions locales,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 1 017 472,00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011,

FIXE les taux d'imposition 2011 des trois taxes directes locales comme suit :

✓ Taxe d'habitation 12,80 %

✓	Foncier bâti	19,88 %
✓	Foncier non bâti	54,00 %

Ce montant comprend l'ensemble des participations de la commune aux différents syndicats dont elle est membre, à l'exclusion de la participation au SIARCE d'un montant de 97 070,04 € qui fait l'objet d'une fiscalisation conformément à la délibération du Conseil Municipal de Vert-le-Petit en date du 27 mai 2002,

ADOpte le Budget Primitif 2011 tel que présenté en annexe qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 4 685684,24 € et en section d'Investissement à 2 418 181,00 €.

« M. Bertrand BERTUZZI se présente au Conseil municipal à 21 h 10 au moment de la présentation du chapitre 23 – opération d'équipement. Il reprend son pouvoir accordé à M. Jean HURELLE pour le reste du Conseil municipal. »

Le Maire informe le Conseil Municipal du produit du prélèvement de la taxe des ordures ménagères pour 2011.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.